RETRAITÉS,
TOUS MOBILISÉS LE 30 SEPTEMBRE
POUR DÉFENDRE NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Des cadeaux au MEDEF, des profits en hausse pour les actionnaires mais pour les retraités : austérité !

41 milliards d'euros supplémentaires d'aides aux entreprises, en particulier avec le Pacte dit de responsabilité: joli cadeau au patronat ! Il **s'ajoute aux 180 milliards déjà offerts** : pour quel résultat ? **+ 5% de chômeurs** !…

Les entreprises viennent de recevoir le versement de la première tranche du CICE (**Crédit Impôt Compétitivité Emploi)** payé par nos impôts. En France, au deuxième trimestre 2014, les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 30 %. C'est autant qui ne va ni à l'investissement, ni à l'emploi, ni aux salaires ni au financement des retraites.

Le pouvoir d'achat des retraités sévèrement attaqué

Après avoir décidé de geler les retraites supérieures à 1200€, le gouvernement entend clairement favoriser le monde de l'entreprise et des actionnaires au détriment du maintien du pouvoir d'achat des retraites et des salaires. Ce choix d'une politique libérale continue de produire ses effets à travers la montée en puissance du chômage et de la grande pauvreté. **Plus d'un million de retraités vit en dessous du seuil de pauvreté et près de 60% sont des femmes.**

Cela vient après des attaques injustes contre les retraités :

- En 2009 : suppression de la demi-part pour les veufs, veuves et divorcé (e)s
- En 2012 : création de la CASA de 0,3% pour les retraités imposables.
- En 2013 : intégration des majorations pour enfants dans le calcul de l'impôt.

Conséquences :

De nombreux retraités sont devenus imposables et sont assujettis à la CSG à 4,6%.

Ils sont contraints à payer la taxe d'habitation et la redevance télé et perdent le droit à des prestations sociales comme l'allocation logement. Cela peut représenter plusieurs milliers d'euros par an pour un couple.

Autres mesures qui ont impactés le pouvoir d'achat

- une première hausse de la TVA sur les aides à domicile,
- une nouvelle augmentation de la TVA, correspondant à une hausse de 0,4% des prix,
- les déremboursements de médicaments par la Sécu et la mise en place d'un forfait hôpital qui font sérieusement augmenter le coût des mutuelles et les restes à charges,
- dans le département de l'Orne, la facturation de 1,50€ de l'heure d'aide à domicile

Des prix en hausse continue depuis le début de l'année 2014

- Au 1er Janvier, les loyers: **+ 0,9%** ,
- Au 1er Octobre, le gaz: **+4%,**
- Au 1er juillet, prévision d'augmentation de l 'électricité: **+5%**. .

Des pensions qui stagnent :

Le mécanisme d'indexation actuel, fixé sur l'indice des prix et non plus sur l'évolution des salaires**, produit déjà une perte de 20% pouvoir d'achat des pensions par rapport au pouvoir d'achat des salaires sur 20 années de retraite.**

Les pensions supérieures à 1 200 euros ne seront pas revalorisées en 2014, ce qui signifie **un gel pendant 21 mois (**de janvier 2014 à septembre 2015). Le niveau de 1200 euros maximum de pension prend en compte la totalité des pensions perçues, tous régimes, y compris les complémentaires.

Coup de pouce ou aumône?

Le gouvernement à la recherche de nouvelles économies (300 millions) avait décidé, sous prétexte de faible inflation, de ne pas les revaloriser. Devant la montée de la protestation des organisations syndicales et face à l'opinion publique qui accepte de moins en moins cette politique d'austérité, le gouvernement s'est vu contraint d'annoncer un coup pouce de de 8€ par mois aux retraités au minimum vieillesse et de 3,30€ sous forme de prime exceptionnelle de 40€ pour les retraites inférieures à 1200€, ce qui induit une nouvelle désindexation des retraites.

Pour qu'une personne seule vive décemment, il faut 1500€/ mois, **ce qui légitime la revendication du SMIC et de la Retraite à 1700€ Brut**. **Dans l'immédiat, exigeons une revalorisation pour tous de 300€.**

CHOISISSONS DE NE PAS SUBIR, MAIS D'AGIR !

Rendez- vous le 30 septembre
Devant la Préfecture à Alençon
À 10h30